

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Participation
aux dépenses
d'alimenta-
tion des
étudiants –
Attribution de
chèques
cadeaux
Office de
Commerce –
Approbation
de la
convention
tripartite avec
le Centre
Régional des
Œuvres
Universitaires
et Scolaires
(CROUS) et la
Mission
Locale
d'Insertion
Lozère**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 23 Février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois du mois de Février, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Catherine THUIN (Monsieur François ROBIN), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Patricia ROUSSON), Conseillers Municipaux.

Absent : Monsieur Bruno PORTAL, Conseiller Municipal.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 30
▪ représentés : 2
▪ absent : 1

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Patricia ROUSSON, Conseillère Municipale, expose :

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
16 février 2021

La commune de Mende souhaite s'associer au CROUS et à la Mission Locale d'Insertion Lozère afin de proposer une participation financière aux dépenses d'alimentation des étudiants de son territoire par l'attribution d'un montant forfaitaire de 250 € par étudiant et par mois, et ce pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2021, sous la forme de chèques cadeaux de l'Office de Commerce.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

- 2 MARS 2021

Le partage des frais entre la Ville de Mende et le CROUS s'effectuera selon la clé de répartition suivante : 200 € à la charge du CROUS et 50 € à la charge de la Ville de Mende. La Ville de Mende procédera à l'acquittement du montant des chèques auprès de l'Office de Commerce et facturera a posteriori le montant imputable au CROUS sur la base de la clé de répartition précédemment exposée.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Les étudiants éligibles seront sélectionnés à l'issue d'une enquête sociale menée par les services du CROUS.

La **Mission Locale** d'Insertion, relais local du CROUS, servira de relai pour la remise des chèques aux étudiants concernés.

Le nombre d'étudiants concernés par cette mesure est estimé à environ 50, soit un montant prévisionnel de 50 000 € pour la période du 1^{er} mars au 30 juin, avec une part restant à charge de la Ville estimée à 10 000 €.

Une convention tripartite entre la Ville de Mende, le CROUS et la MLI formalisera les éléments exposés ci-avant.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention tripartite entre la Ville de Mende, le CROUS et la MLI dont les éléments essentiels viennent d'être exposés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision
- **D'INSCRIRE** les crédits disponibles au budget 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le4...MARS 2021
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 25 février 2021
Le Maire,
Laurent SUAU

